

NON, l'assurance-vie et le fonds en euros ne sont pas improductifs !

AGIPI et ANCRE, associations d'assurés représentant 1,5 million d'épargnants, alertent sur la mise en place de l'Impôt sur la Fortune Improductive.

L'Assemblée nationale a adopté un amendement réformant l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) qui pourrait devenir l'Impôt sur la Fortune Improductive.

Si ce vote est confirmé, ce nouvel impôt inclurait désormais dans son assiette les biens considérés comme improductifs pour l'économie tels que l'or, les véhicules de collection, les yachts, les œuvres d'art... mais aussi les fonds en euros de l'assurance-vie.

Considérer le fonds en euros de l'assurance-vie comme un actif improductif est une erreur majeure.

Les fonds en euros jouent un rôle central dans l'économie réelle : près de 60 % sont investis dans les entreprises de toutes tailles, favorisant la croissance, l'emploi et les services ; près de 30 % financent la dette souveraine, participant à l'amélioration des infrastructures et des services publics.

Ainsi, taxer ces fonds comme l'or ou les yachts n'a aucun sens.

Les fonds en euros répondent au besoin de sécurité d'épargne pour les ménages. Taxer les épargnants sur leur seule volonté de sécuriser leur capital est un grave frein à l'épargne et à sa transmission.

Une telle décision aurait pour conséquence de baisser sévèrement la contribution réelle de l'épargne à l'économie productive. Il est illusoire de penser que les Français, qui recherchent la sécurité pour leur épargne, se reporteront massivement vers des placements plus risqués. Les Français se tourneront vers des unités de comptes monétaires, des livrets ou des comptes à terme bancaires, moins fiscalisés... mais qui ne contribuent que très peu à l'économie réelle.

OUI, l'assurance-vie est une épargne productive pour le pays.

Les associations d'assurés AGIPI et ANCRE rappellent l'utilité économique et sociétale du fonds en euros et plus généralement de l'assurance-vie, pour le bien du financement de l'économie française et la stabilité de l'épargne des Français.

François PIERSON
Président d'AGIPI

Patrick GROSJEAN
Président de l'ANCRE



Créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour la retraite, l'épargne, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA, qui propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite. AGIPI compte 798 084 adhérents, 1 178 485 adhésions et enregistre 3,1 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2024 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite). Suivez notre actualité sur agipi.com

Créée en 1983, ANCRE – Association Nationale pour la Couverture des risques, la Retraite et l'Épargne est une association souscriptrice de contrats collectifs d'assurance-vie épargne, prévoyance, emprunteur et de retraite auprès de son partenaire Allianz. Au 31 décembre 2024, l'ANCRE comptait près de 680 000 adhérents détenant 861 000 adhésions qui représentent, pour l'assurance-vie épargne et la retraite, un encours de 27,6 Md€. En savoir plus sur ancre-vie.com